



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 11/2023 SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX

Date de début : 3 juillet 2023

Date limite : 17 juillet 2023

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un don de soixante-dix (70) millions de dollars américains de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN).

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour le recrutement d'un **Administrateur Systèmes et Réseaux** pour le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), et lance ainsi un appel à candidatures ouvert à cet effet.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur la période récente, la Guinée s'est collectivement enrichie et la politique économique a engrangé de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique. Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement de la République de Guinée a décidé de donner une impulsion politique forte à la problématique de l'inclusion économique et sociale, en faisant du partage de la prospérité la clé de voûte de l'action économique gouvernementale.

Si l'on considère l'évolution de la création de richesse nationale (produit intérieur brut), alors même que, paradoxalement, les populations guinéennes sont de plus en plus pauvres. Environ 60% des Guinéens vivent en situation de pauvreté (65% dans les zones rurales).

Pour favoriser un développement économique et social durable et inclusif, en luttant ainsi contre la marginalisation et l'exclusion sociale, une Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) a été créée par le Décret D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019.



L'ANIES a pour mission la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale d'inclusion économique, financière et sociale. Ses interventions porteront sur deux axes de politiques publiques. D'une part, des politiques « classiques » d'inclusion économique et sociale, les transferts monétaires et l'inclusion financière, en facilitant l'accès des plus vulnérables aux instruments et services financiers de base. Et d'autre part, des politiques dites d'inclusion « productive », notamment par l'accès à l'énergie des ménages pauvres en milieu rural, l'appui à l'agriculture (à travers les petites exploitations agricoles) et l'aide à l'entrepreneuriat.

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES est dotée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, d'une Agence Comptable et d'un Contrôleur financier. Ses ressources financières proviennent du Budget national et des Partenaires au développement à travers le financement extérieur (FINEX). Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un Don de soixante-dix (70) millions de dollars américains de la part de la Banque Mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN). Un financement additionnel du projet a été obtenu, courant juin 2023, à hauteur de 80 millions US\$.

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour le recrutement d'un **Administrateur Systèmes et Réseaux**.

2. PRESENTATION DU PRU-APN

Le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) initié par le Gouvernement de la République de Guinée, avec l'appui technique et financier de l'Association Internationale de Développement (IDA), filiale de la Banque Mondiale, est un prolongement du Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP) Guinée pour couvrir davantage plus de zones en Guinée. Ce projet qui est sous la tutelle de la Présidence de la République, est géré par l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES).

Le Projet PRU-APN proposé aidera le Gouvernement à : (i) apporter un soutien immédiat face à la crise ; (ii) contribuer à la reprise à moyen terme ; et (iii) renforcer la résilience à ce type de chocs et à d'autres événements à plus long terme (la pandémie de COVID-19, qui a fait suite à la crise d'Ebola de 2014-2015, en Guinée ; ce qui rend indispensable un recours à un développement de systèmes de protection sociale plus réactifs aux chocs).

Le financement additionnel va étendre les activités du projet parent, sans modifier l'objectif de développement ou les dispositions institutionnelles. Il propose : (a) d'ajouter de nouvelles activités à la composante 1 et d'étendre la couverture des transferts monétaires d'urgence en réponse à l'insécurité alimentaire croissante ; (b) de restructurer la composante 2, pour tenir compte de l'expansion de la portée du projet et du type d'activités ; (c) de restructurer la composante 3, pour inclure les activités de l'EHCVM ; (d) d'augmenter les coûts des composantes 1, 2, 3 et 4, en conséquence ; (e) d'aligner le cadre de résultats sur les activités nouvellement proposées ; et (f) de reporter la date de clôture et de modifier les projections de décaissement.

Le projet est d'une durée de six ans (2020-2026). Il sera mis en œuvre dans les préfectures de Gaoual, Forécariah, Kindia, Beyla, Dabola, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué, ainsi que dans les cinq communes de la zone spéciale de Conakry.

Les objectifs globaux du Projet

Le Projet a pour objectif de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux sensibles aux chocs.

Les objectifs stratégiques de l'ANIES comprennent (i) l'accroissement de l'effort consenti par les pouvoirs publics en vue d'un meilleur partage de la prospérité au bénéfice des 40 pour cent les plus pauvres de la population d'ici 2025 ; (ii) la réduction de la pauvreté à moyen terme ; et (iii) l'augmentation de l'inclusion financière, afin que celle-ci passe de 20% environ actuellement à 40 pour cent de la population. Ces mandats sont tout à fait concordants avec le projet PRU-APN qui comprend cinq composantes notamment :

❖ **Composante 1 : Transfert monétaire d'urgence (phase 1)**

La Composante 1 soutiendra donc à la fois un programme de transfert d'urgence monétaire pour soutenir la résilience des ménages vulnérables au COVID 19 et la conduite d'activités de communication, de sensibilisation et de mesures d'accompagnement, qui viendront compléter les versements et alerter les populations bénéficiaires sur la COVID-19, et aussi, contribuera à l'application des mesures de protection.

❖ **Composante 2 : Transfert monétaire et mesures d'accompagnement au titre du Programme NAFA (phase 2)**

La seconde phase du Projet succèdera à la première et appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence, vers le Programme NAFA de transferts monétaires « classiques », aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Elle offrira des transferts monétaires à 40 % des populations les plus pauvres, des zones ciblées, et sera assortie de mesures d'accompagnement axées sur l'augmentation de la productivité des ménages et de leur résilience aux chocs.

❖ **Composante 3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs.**

La Composante soutiendra le renforcement des capacités et la consolidation des systèmes nécessaires à la prestation des interventions d'urgence et aux travaux préparatoires à la mise en place d'un programme national de filets sociaux, à long terme, qui sera exécuté sous la responsabilité de l'ANIES.

❖ **Composante 4 : Gestion du projet et suivi et évaluation**

Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités du Projet. Elle couvrira aussi le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

❖ **Composante 5 : Réponse urgente éventuelle (ERC)**

Cette composante sera financée par des ressources ; de dons/crédits, qui seront non utilisés par les autres composantes, à la demande du gouvernement à la suite d'une crise ou urgence éligible.

3. DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité de la Directrice des Systèmes d'Information (DSI) et du Coordinateur du Projet, l'Administrateur Systèmes et Réseaux devra :

a- Gestion de l'infrastructure informatique

- Administrer les infrastructures informatiques (physique) et le patrimoine applicatif en vue de leur maintien en condition opérationnelle ;
- Installer, paramétrer et configurer les ressources informatiques (matériels, logiciels...) et assurer leur maintenance ;
- Guider et former tous les utilisateurs et leur assurer un support technique ;
- Assurer le bon fonctionnement des équipements, systèmes et réseaux ; anticiper les défaillances techniques et proposer des solutions d'amélioration ;

b- Administration du réseau informatique

- Mettre en place les normes de sécurité, notamment celles liées aux conditions d'accès ;
- Assurer la bonne gestion des droits d'accès, pour les machines d'une part, et pour les utilisateurs d'autre part, dans le respect des règles de sécurité de l'agence ;
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des performances et de qualité du réseau (pannes, flux, disponibilité des ressources, sécurité, etc.) ;
- Installer les logiciels d'administration de réseaux et assurer la bonne gestion des droits d'accès et des sauvegardes nécessaires pour maintenir la sécurité des données circulant dans le réseau de l'agence ;
- Former et sensibiliser les utilisateurs aux réseaux et à la sécurité informatique ;

c- Sécurité des systèmes et réseaux

- Diagnostiquer, prévenir et réparer les pannes et les dysfonctionnements des réseaux ;
- Mettre en place les méthodes et outils de sécurité adaptés, et accompagner leur implémentation auprès des utilisateurs ;
- Définir, faire évoluer et mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information, en assurer la diffusion et veiller à son application ;
- Établir un plan de prévention des risques informatiques et un plan de continuité d'activité (PCA) (ou plan de maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information) ;
- Mettre en place un mécanisme de sauvegarde automatique de l'ensemble des données du système d'information ;
- Gérer les incidents et problèmes de sécurité, assurer leur reporting et proposer des solutions pour rétablir rapidement les services ;
- Identifier les nouveaux risques sur la sécurité du système d'information : apparition de nouveaux virus, lancement d'attaques informatiques sur le réseau mondial... ;
- Suivre les évolutions juridiques du marché en termes de sécurité informatique afin de garantir la conformité du Système d'Information au droit individuel et collectif ;

d- Autres tâches

- Assurer toutes autres tâches professionnelles que la DSI ou la hiérarchie de projet et de l'ANIES recommandera.

4. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les rapports sur les activités menées sont rédigés trimestriellement et annuellement, et transmis à la hiérarchie pour approbation.

5. QUALIFICATIONS

Au moins trois (3) années d'études universitaires (Bac+3) sanctionnées par un diplôme en informatique, réseaux et sécurité ou ingénieur en informatique option réseau et/ou sécurité. D'autres années supplémentaires de spécialisations seraient un atout.

6. EXPERIENCES REQUISES

- ✓ Avoir une expérience d'au moins 5 ans, dans le domaine des réseaux et de la sécurité informatique à un poste similaire ;
- ✓ Avoir une maîtrise de l'administration des serveurs ;
- ✓ Avoir une maîtrise des normes et procédures de sécurité informatique ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de cyber sécurité (menaces et leur traitement) ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en technologies télécoms, Internet, serveur web, serveur de base de données ;
- ✓ Maîtriser les outils d'administration et de gestion du réseau (Active Directory) ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des principaux systèmes d'exploitation ;
- ✓ Avoir une maîtrise de l'anglais technique ;
- ✓ Avoir au moins une certification: CCNA (Cisco Certified Network Associate), NSE (Network Security Expert), CND (Certified Network Defender), CCISCO (Certified Chief Information Security Officer), CISA (Certified Information Systems Auditor) ... serait un atout;
- ✓ Une connaissance des normes juridiques en matière de sécurité et de droit informatique serait un atout ;
- ✓ Avoir une expérience avec les centres de données (Datacenter) serait un atout.

6. METHODE DE SELECTION

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition Novembre 2020.

7. CRITERES DE PERFORMANCES

A- Aptitudes organisationnelles

1. Esprit d'innovation ou autonomie dans son travail
2. Sens de responsabilité et d'engagement
3. Rapidité dans l'exécution des tâches
4. Esprit de planification et de contrôle
5. Esprit analytique et bonnes compétences en matière de résolution de problèmes.

B- Aptitudes personnelles

1. Capacité / rythme de travail
2. Communication orale et écrite
3. Esprit d'équipe/ Collégialité
4. Prise d'initiative

C- Accomplissements / réalisations

1. Les ressources informatiques sont installées, paramétrées et configurées ;
2. Les dysfonctionnements d'équipement, réseaux et systèmes sont pris en charge dans un délais raisonnable ;
3. Les utilisateurs des ressources informatiques sont formés (opérationnalisation, réseaux et sécurité) et un support leur est administré à temps ;
4. Le réseau et systèmes informatiques sont fonctionnels, performants (puissance, rapidité, stabilité) et sécurisés ;
5. Une politique de sécurité des systèmes d'information, un plan de prévention des risques informatiques et un plan de continuité d'activité sont définis ;
6. Les rapports d'activités mensuels et trimestriels sont disponibles permettant à la tutelle de mesurer le niveau d'avancement et des mesures correctives.

8. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les performances du Consultant seront évaluées trimestriellement par la DSI et le Coordinateur du Projet de l'ANIES, sur la base du plan de travail et des résultats attendus et séquencés trimestriellement. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et l'IDA.

9. NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat de Consultant aura une durée initiale d'un (1) an éventuellement renouvelable en cas de prestations jugées satisfaisantes et ce pour la durée du Projet, sous réserve d'une évaluation concluante après les six (6) premiers mois (période probatoire au cours de la première année).

10. LIEU DU TRAVAIL

Le poste sera basé à Conakry.

11. CODE DE BONNE CONDUITE

A la signature de son contrat, le Consultant signera un code de bonne conduite devant l'engager à respecter les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité au travail ; ainsi qu'à créer et à maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'aient pas lieu.

12. DOSSIERS A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation, un curriculum Vitae détaillé, les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme) et les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, notamment, d'attestations de bonne exécution de missions similaires.

13. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Coordinateur du PRU-APN, et déposées **au siège de l'ANIES à Cameroun, Commune de Dixinn en face de la station TOTAL**, ou envoyées par **voie électronique** à l'adresse suivante : reseaux@anies.gov.gn au plus tard le 17 juillet 2023 à 10 h GMT, avec la mention en objet « **Candidature pour le Poste de ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX PRU-APN** ».

Le Coordinateur du PRU-APN

Dr Paul FABER

